



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 avril 2015
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7433^e séance, le 24 avril 2015, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité *rappelle* ses résolutions 2042 (2012), 2043 (2012), 2139 (2014), 2165 (2014), 2175 (2014), 2191 (2014), et les déclarations de son Président des 3 août 2011 et 2 octobre 2013.

Le Conseil *réaffirme* son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie et de tous les autres États touchés par le conflit syrien, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Conseil *se déclare gravement préoccupé* par la sérieuse et rapide détérioration de la situation humanitaire en Syrie, notamment par le fait que plus de 220 000 personnes (parmi lesquelles largement plus de 10 000 enfants) ont été tuées depuis le début du conflit, que la moitié environ des habitants ont été contraints de fuir leurs foyers, que plus de 3,9 millions d'entre eux, dont près de 2,1 millions d'enfants, ont cherché refuge dans les pays voisins, et par le fait que plus de 12,2 millions de personnes restées en Syrie, dont 440 000 civils dans des zones assiégées, ont un besoin urgent d'assistance humanitaire.

Le Conseil *exige* que toutes les parties au conflit intérieur syrien mettent un terme immédiatement à toutes les formes de violence et *réaffirme* que toutes les parties à ce conflit, en particulier les autorités syriennes, doivent s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et respecter les droits de l'homme, et *insiste* de nouveau pour qu'elles appliquent intégralement et immédiatement les dispositions de ses résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014), notamment en facilitant l'expansion des opérations d'aide humanitaire et l'acheminement immédiat des secours dans les zones difficiles d'accès et assiégées à travers les frontières et les lignes de front.

Le Conseil *constate avec une vive inquiétude* que la crise syrienne est devenue l'urgence humanitaire majeure dans le monde aujourd'hui, qu'elle menace la paix et la sécurité dans la région, qu'elle a des implications diverses pour les pays voisins et qu'elle a provoqué le déplacement de millions de Syriens vers ces pays, et *demande* que des mesures soient prises pour que le conflit en Syrie ne déborde pas davantage dans les pays voisins.



Le Conseil *demande* également qu'un appui international coordonné soit apporté à leur demande aux pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens, afin de répondre à leurs préoccupations légitimes de sécurité, assurer la sûreté et la sécurité des communautés d'accueil et des réfugiés et lutter contre la radicalisation, notamment par un appui à la bonne gestion des frontières et des mesures de sécurité intérieure.

Le Conseil *réaffirme* qu'il apprécie sincèrement les efforts considérables et admirables que font les pays de la région, notamment le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Iraq et l'Égypte pour recevoir les réfugiés syriens et est *conscient* des coûts gigantesques et des défis multiformes auxquels sont confrontés ces pays du fait de la crise.

Le Conseil *note avec une profonde préoccupation* que la crise en Syrie a eu des effets sociaux, démographiques, environnementaux et économiques dans les pays voisins, aggravé les vulnérabilités, sollicité à l'excès les ressources limitées et les services sociaux de base tels que la santé, l'eau, l'assainissement, les capacités de logement, l'énergie et l'éducation, aggravé le chômage, réduit le commerce et l'investissement et compromis la stabilité et la sécurité régionales.

Le Conseil *insiste* sur la charge que l'arrivée massive de réfugiés fait peser sur les systèmes d'éducation des pays d'accueil et sur le fait que des ressources supplémentaires seront requises pour aider les 600 000 enfants non scolarisés à avoir accès à une éducation de qualité.

Le Conseil *souligne* que la déstabilisation régionale risque de s'aggraver si le conflit, la crise des réfugiés et les besoins des pays d'accueil ne reçoivent pas l'attention voulue. Il insiste sur la nécessité de financer les mesures d'assistance humanitaire et de développement en faveur des réfugiés, d'appuyer les plans d'intervention nationaux, de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés, en particulier les femmes et les enfants, dans les camps et les zones urbaines et, par un renforcement des capacités et un appui technique, d'améliorer la résilience des pays et des communautés d'accueil de manière à stabiliser la région, prévenir la radicalisation et contrer la menace du terrorisme et des combattants terroristes étrangers.

Le Conseil *note avec préoccupation* que l'intervention internationale face à la crise syrienne et régionale ne répond toujours pas aux besoins évalués par les gouvernements des pays d'accueil et l'ONU, et *engage* vivement tous les États Membres à épauler l'ONU et les pays de la région, sur la base des principes régissant le partage des charges, notamment en prenant des mesures à moyen et à long terme pour atténuer l'impact du conflit sur la population, en apportant un financement pluriannuel plus substantiel, souple et prévisible et en intensifiant les réinstallations, et prenant note à cet égard du Communiqué de Berlin du 28 octobre 2014.

Le Conseil *exhorte* les donateurs, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies à envisager de recourir à des mécanismes de financement qui répondent véritablement aux besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire touchés par la crise syrienne et atténuent l'impact structurel massif du conflit sur les pays voisins.

Le Conseil *souligne* qu'il importe de se conformer aux dispositions applicables du droit international humanitaire et du droit des réfugiés, de promouvoir et protéger les droits de l'homme de toutes les personnes touchées par la crise, et de respecter les principes directeurs des Nations Unies pour l'assistance humanitaire d'urgence, se félicite des efforts accomplis à cet égard par les pays d'accueil, et exhorte les États Membres à continuer à les aider dans cette entreprise.

Le Conseil *se félicite* de la convocation de la troisième Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, qui s'est tenue le 31 mars 2015 à la généreuse invitation du Koweït, et des annonces de contributions d'un montant total de 3,6 milliards de dollars faites à cette occasion, et *demande* à tous les États Membres de veiller à verser en temps utile les sommes promises.

Le Conseil *souligne* que la situation humanitaire continuera de se détériorer en l'absence de règlement politique, déclare qu'il appuie sans réserve l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et *réaffirme* que la seule solution durable à la crise actuelle en Syrie passe par un processus politique sans exclusive, conduit par les Syriens, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien et devant aboutir à la mise en œuvre intégrale du Communiqué de Genève du 30 juin 2012, qu'il a entériné en tant qu'annexe II à sa résolution 2118 (2013). »